

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mardi 30 juin 2009

E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr
www.henridorff.com

L'an deux mil neuf et le mardi trente juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**
Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Yannick EON, José EXTREMERA, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER, Gérard LEVY, Jean-Luc BURCKEL, Pascale RIEDINGER, Jean-Marc NOBLET, Alain KRUMENACKER, Fabrice TISSERAND.

Objet de la délibération

PRIX DE L'EAU POTABLE

Période du 1^{er} Juillet 2009 au 30 Juin 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ; le prix de l'eau potable et la location du compteur comme suit,

- | | |
|---|-----------------------------|
| o Le M ³ d'eau potable à : | 1,376 € TTC/M3 |
| o Auquel s'ajoute la redevance pollution Rhin-Meuse
Qui, pour l'année 2009, est de | 0,424 € TTC/M3 |
| <u>Soit un prix total de l'eau de :</u> | <u>1,80 € TTC/M3</u> |
| o La location du compteur à : | 20,00 € |

Objet de la délibération

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL 24 H. :

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent chargé de l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, il convient de modifier le temps de travail de l'ATSEM.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24 heures 00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire (ou du Président),
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL DE 32 H.OO :

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe de 24 heures hebdomadaire, il convient de modifier les effectifs de l'école maternelle.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de ATSEM 1^{ère} classe à temps partiel soit 32 h/35h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2009.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière ATSEM 1^{ère} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP Petite enfance.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de ATSEM, 1^{ère} classe, indice majoré 291

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

/

Objet de la délibération

DCM MODIFICATIVE N° 02/2009 : HONORAIRES RUE DU CHATEAU D'EAU :

Le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'état de solde présenté par la Direction Départementale de l'équipement, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de l'« Aménagement de la rue du Château d'eau »

Afin de pouvoir mandater ce solde et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'état présenté
- approuve les virements de crédits suivants :

Comptabilité M14 en section d'investissement :

Compte 2315 programme 141 « Voirie rue du Château d'eau » :	+ 241,00 €
Compte 2315 programme 133 « Réseaux secs rue de la Paix » :	- 241,00 €

- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

Objet de la délibération

DCM MODIFICATIVE N° 03/2009 : TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE) :

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'intérêt qu'il y a eu de créer un chemin d'accès en enrobé pour le terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation de cet accès en enrobé
- approuve les virements de crédits suivants :

Comptabilité M14 en section d'investissement :

Compte 2315 programme 146 «Terrain multisports» : + 2 000,00 €
Compte 2315 programme 133 «Réseaux secs rue de la Paix» : - 2 000,00 €

- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

/

Objet de la délibération

MODIFICATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBURG : «Soutien à l'organisation et aux actions culturelles relevant exclusivement de la médiathèque d'Arzwiller».

Le Conseil municipal de la commune de HENRIDORFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 29 juin 2009,

Après en avoir délibéré,

Accepte la modification de la compétence facultative «Soutien à l'organisation et aux actions culturelles relevant exclusivement de la médiathèque d'Arzwiller» comme suit :

Compétences facultatives : Médiathèque communautaire

Création, aménagement, entretien et gestion d'une médiathèque communautaire qui a pour vocation à proposer des activités sur l'ensemble de son territoire et qui intégrerait la médiathèque de Arzwiller ; organisation par le biais conventionnel tel que prévu à l'article L 5211-4-1 paragraphe 2 de cette compétence sur le territoire communautaire, en tant que besoin ».

Approuve l'extension des compétences en ce sens.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour exécution et transmission de la présente délibération à Monsieur le Sous Préfet et à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

/

Divers et communications :

- Chiens : de nombreuses plaintes sont déposées en mairie pour des aboiements intempestifs des chiens : un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.
- Travaux en cours : Le Maire informe le conseil de l'état d'avancement des travaux du city stade et l'achat des plaques des rues.

- Station météo : Météo France sollicite la commune pour l'installation d'une station automatique d'observation. Aucune nuisance sonore, mat de 10 mètres de haut, terrain d'une surface de 10 sur 13, courant électrique disponible, loyer annuel de 250 €. Au vu de ces éléments, le maire adressera un courrier en proposant une parcelle à proximité du château d'eau.
- Vie scolaire de la rentrée 2009 :
 - Personnel enseignants et ATSEM inchangés.
 - Effectifs : 126 élèves (pour la rentrée 2010, l'effectif maternelles passe de 41 à plus de 50 élèves, il faudra prévoir une salle de motricité à l'étage de l'école maternelle Grand'Rue et prévoir un règlement intérieur au niveau du transport scolaire.)
 - Dossier école numérique rurale : il a été déposé auprès de l'Inspection académique le 20 juin avec un avis très favorable.
 - Enfant LABERRE Ethan de Hesse : il est inscrit à la petite section à l'école maternelle pour la prochaine rentrée. Mais la commune de Hesse refuse de participer aux frais de fonctionnement. A suivre !!!!
- DGE : le dossier DGE pour l'achat d'équipement extérieur a été accordé. La commune touchera une subvention de 35 % sur un montant total de 3 614,36 € TTC ; soit 1265,00 €
- Communauté des Communes : le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion.